



Annulation du séjour à Paris pour les 3e

publié le 07/12/2018

Madame, Monsieur,

En raison du contexte social actuel et des incertitudes quant à son évolution tant en ce qui concerne sa durée que son intensité, et en accord avec l'avis défavorable reçu ce jour de la part de Monsieur le Directeur Académique des Deux-Sèvres pour ce qui est du déplacement des élèves à Paris, le séjour pédagogique à Paris est annulé.

Convaincus de la qualité des objectifs pédagogiques qui l'accompagnaient, nous sommes profondément désolés de ne pas le mener à son terme et sommes conscients de la déception que cette annulation engendre chez les élèves.

A l'heure actuelle, nous sommes dans la gestion urgente de l'annulation de ce séjour auprès de nos différents prestataires, les sommes engagées étant conséquentes (16 530 euros). Même si l'établissement n'est aucunement certain de se voir rembourser certaines prestations, nous faisons en sorte que la somme que vous avez versée pour ce séjour vous soit remboursée au plus vite.

Nous ne sommes pas actuellement dans la réflexion de reporter ou d'organiser un nouveau séjour puisque celui-ci correspondait à des objectifs, des spectacles et des activités précis.

Je souhaite remercier l'engagement des personnels qui se sont investis dans l'élaboration de ce séjour, eux aussi profondément déçus, avec une mention particulière pour Madame FREGIS qui a oeuvré sans compter pour sa finalisation.

Je vous remercie pour votre attention, la confiance que vous nous avez accordée et vous prie de croire en mes sincères salutations.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.